



CHARTRE D'ADHÉSION

AU COLLECTIF 1 MILLION D'ARBRES MÉTROPOLITAINS

Dans le cadre du projet « plantons 1 million d'arbres »
de Bordeaux Métropole.



CHARTRE D'ADHÉSION AU COLLECTIF 1 MILLION D'ARBRES MÉTROPOLITAINS

ENTRE

Bordeaux Métropole
représentée par M^{me} Christine Bost, Présidente,
ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »

ET

.....
dont le siège social est situé
.....

représenté par.....

en sa qualité de.....

Ci-après dénommé

Ci-après dénommées communément « les parties »

Le présent engagement est la ratification symbolique du partenariat entre Bordeaux Métropole d'une part, et l'entreprise, association, syndicat ou organisme désireux de se joindre au collectif « 1 million d'arbres métropolitains », de s'engager et d'agir en faveur d'un futur plus soutenable grâce au renforcement de la place de la nature sur notre territoire.

PRÉAMBULE

Les enjeux environnementaux, notamment en milieu urbain, sont désormais centraux. En effet, l'ensemble de la communauté scientifique s'accorde à prévoir une hausse des températures comprise entre 2° et 5° C d'ici à 2100. Ce dérèglement climatique apparaît comme une responsabilité commune, et, en conséquence, impose une inflexion profonde de notre mode de développement afin de garantir un futur soutenable.

Les effets du changement du climat sont déjà à l'œuvre sur notre territoire : en 30 ans, le nombre annuel de journées de canicule a été multiplié par 16 et le phénomène d'îlots de chaleur urbains s'est développé*. Cette vulnérabilité des milieux urbains tels qu'ils ont été développés au cours du XX^e siècle est notamment du fait de l'étanchéisation des sols et de la diminution des espaces verts

au profit de l'étalement urbain. Conséquence directe, une multitude d'espèces d'insectes et d'oiseaux disparaissent chaque année de nos communes, mettant en danger des écosystèmes déjà fragiles.

Néanmoins, il nous est possible d'agir.

L'une des réponses est de renforcer la place de la nature en ville. Les arbres contribuent en effet au stockage du carbone et apportent de la fraîcheur alentour. Ils fournissent de multiples apports esthétiques et environnementaux, améliorent le cadre de vie, la qualité de l'air et la santé des habitants. Ils renforcent la biodiversité.

Ensemble, plantons 1 million d'arbres et incarnons une Métropole vivante et résiliente.

* étude sur les îlots de chaleur et de fraîcheur urbains réalisée par ECIC et ACMG sur Bordeaux Métropole

NATURE DE NOTRE PROJET

Diversité des espaces, des essences et des acteurs

Le projet « plantons 1 million d'arbres », à l'initiative de et porté par Bordeaux Métropole, est participatif, fédérateur et porteur de sens pour tous.

Le défi est de taille : il s'agit de planter un million d'arbres sur le territoire au cours des prochaines années, soit une augmentation de 20 % du patrimoine arboré, de ramener la biodiversité perdue au cœur de nos centres urbains, et de repenser notre conception des espaces naturels en ville.

La majorité des terrains ne sont pas maîtrisés par Bordeaux Métropole. Par conséquent, l'implication des citoyens et des acteurs locaux, unis dans cette initiative apparaît indispensable.

Notre héritage environnemental n'a été précédé d'aucun testament et c'est pourquoi, planter des arbres lorsque cela est possible, et plus généralement prendre soin du patrimoine végétal existant, est la responsabilité de tous, par tous, pour tous.

Ce projet s'inscrit dans le long terme et bénéficiera aux générations futures.

Il doit permettre de planter de multiples essences, sur des espaces divers et rassembler puissance publique et société civile autour de cette ambition commune.

Dans le cadre de sa responsabilité individuelle, ou en accord avec sa politique sociale et sociétale, le partenaire souhaite faire partie intégrante du projet de Bordeaux Métropole décrit ci-dessus.

Cela étant exposé, il est convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1 - Charte éthique

Le partenaire s'engage à signer la présente charte dans le but d'apporter sa contribution à la restauration de la nature et de la biodiversité en ville. Cet engagement volontaire ne pourra en aucun cas se substituer aux obligations légales de l'entreprise en matière environnementale.

Le signataire s'engage par ailleurs à ne pas se trouver en situation de contradiction avec les lois en vigueur en France, notamment au regard du respect des droits de l'Homme et autres règlements en faveur de l'environnement.

Article 2 - Éligibilité à l'adhésion au collectif 1 million d'arbres métropolitains

La ratification de la présente charte concerne les entreprises, associations, syndicats ou organismes publics et privés possédant du foncier et désireux d'y planter des arbres et arbustes en quantité importante.

Article 3 - Les engagements du partenaire

Le partenaire s'engage à :

- Planter arbres et arbustes préférentiellement issus du label Végétal local, ou en matériel forestier de reproduction, ou s'approvisionner dans des pépinières locales dans le but de garantir la préservation du patrimoine naturel.
- Planter en nombre suffisant, au regard du terrain disponible, pour contribuer à créer un îlot de fraîcheur urbain, ou au renforcement de la biodiversité, ou à la désimperméabilisation des sols, ou proposer des plantations nourricières, récréatives, de détente ou pédagogiques.
- Entretenir ces arbres dans la durée, en y prêtant un intérêt tout particulier au cours des 3 premières années (paillage, arrosage, tuteurage).
- Faire un inventaire de l'existant et communiquer le nombre, les espèces plantées, ainsi que leur localisation à Bordeaux Métropole, afin que ces derniers soient comptabilisés et cartographiés.

Article 4 - Les engagements de Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole s'engage à :

- Communiquer sur l'engagement du partenaire.
- Autoriser le partenaire à utiliser la marque collective « plantons 1 million d'arbres à Bordeaux Métropole » accompagnée du label ci-dessous :



- Apporter à l'entreprise l'ensemble des conseils nécessaires relatifs aux arbres et arbustes (type d'essence qu'il convient de planter selon le sol et la localisation, liste des végétaux disponibles, liste des distributeurs locaux, liste des prestataires de services pouvant réaliser les plantations, taille et aspect des végétaux à maturité, conseils d'entretien).
- Proposer un accompagnement lors de la conception du projet ainsi que sur les techniques et périodes de plantation afin de limiter l'entretien.
- Mettre à disposition du partenaire les éléments graphiques et de langage du projet « plantons 1 million d'arbres » dans l'éventualité d'une action de communication interne.

Article 5 - Durée et validité de la charte

La présente charte entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties. Elle pourra être dénoncée par le partenaire ou Bordeaux Métropole si les engagements des deux articles précédents ne sont pas respectés.

